



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 08/12/2022**

**Sous la Présidence de M. BURRUS**

**Nombre de membres 14**

**Etaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants**

### **Administration Générale**

#### 243/2022 Colos apprenantes – Automne 2022

Mme Noëlle HESTIN expose :

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a relancé un appel à candidatures à l'attention des collectivités territoriales concernant le dispositif « Colos apprenantes » inscrit dans le plan « Vacances apprenantes » pour les vacances de Toussaint 2022. Ce dispositif a été mis en œuvre en 2020, reconduit en 2021 et 2022.

Dans ce cadre l'Etat s'engage, pour des publics prioritaires, à prendre en charge jusqu'à 80% du coût du séjour (le coût d'un séjour étant plafonné à 500 € pour 5 jours, soit 4 nuitées en général). Cette aide de l'Etat est plafonnée à 400 euros par mineur et par semaine.

Le centre socioculturel nous a fait savoir qu'il a organisé des séjours lors des dernières vacances de la Toussaint dans le cadre de ce dispositif "Colos Apprenantes".

Le centre a réalisé 3 sessions de 5 jours avec 19-20 enfants à chaque fois, soit un cout total de 29 500 € (59\*500€) avec 80 % de participation de l'Etat, ce qui conduit à une participation de la communauté de communes de 100 € par enfant soit **5 900€**.

Une décision modificative sera proposée dans un point suivant.

**Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la reconduction de l'opération « colos apprenantes » dans le cadre des vacances apprenantes pour les vacances de Toussaints 2022.

**AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

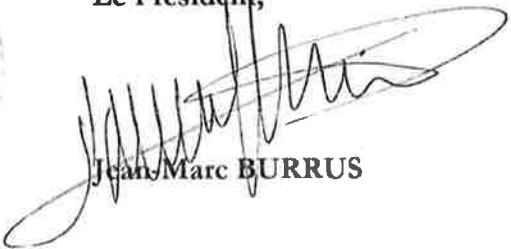
**Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)**

**Le secrétaire de séance,**

  
**Jean-Luc FRECHARD**



**Le Président,**

  
**Jean-Marc BURRUS**